



## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

### DECRET N° 2023 - 165

**Modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par les décrets n°2022-400 du 16 mars 2022 et n°2022-1468 du 18 octobre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par les décrets n°2022-400 du 16 mars 2022 et n°2022-1468 du 18 octobre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

#### **DECRETE :**

**Article premier :** Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n°2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par les décrets n°2022-400 du 16 mars 2022 et n°2022-1468 du 18 octobre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement susvisé, en ce qui concerne exclusivement :

- Le Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Ministre des Affaires Etrangères ;
- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales ;
- Le Ministre des Transports et de la Météorologie ;
- Le Ministre des Travaux Publics ;
- Le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures ;
- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

**Article 2** – Sont nommés membres du Gouvernement en qualité de :

- Ministre de la Défense Nationale :  
**Général de Division RAKOTOARIJAONA Josoa**
- Ministre des Affaires Etrangères :  
**Madame SYLLA Yvette**
- Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :  
**Madame RANDRIAMANANTENASOA Landy Mbolatiana**
- Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales :  
**Monsieur RIVOTIANA Richard Jean Bosco**
- Ministre des Travaux Publics :  
**Colonel Ndriamihaja Livah ANDRIANATREHINA**
- Ministre des Transports et de la Météorologie :  
**Monsieur RAMONJAVELO Manambahoaka Valéry Fitzgerald**
- Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures  
**Monsieur Soloniaina Rasamoelina ANDRIAMANAMPISOA**
- Ministre de la Jeunesse et des Sports :  
**Monsieur André Haja RESAMPA**

**Article 3** : En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il a reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au Journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo le 20 février 2023

Par Le Président de la République,

**Andry RAJOELINA**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

**Christian NTSAY**